

Rapport n°15

Mudifica di a deliberazione n°2024/DEC/01/21 relativa à l'accunsentu di u ristoru d'un piano forte à u Museu è u so pianu di finanziamentu

Modification de la délibération n°2024/DEC/01/21 relative à l'approbation de la restauration d'un piano forte au Musée et son plan de financement

Dans sa séance du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de restauration d'un piano forte au Musée de Bastia ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Restauration d'un piano forte	70 000	CDC (env. 37,14%)	26 000
		Fondation du Patrimoine (env. 42,86%)	30 000
		Ville (20%)	14 000
Total dépenses	70 000	Total recettes	70 000

Une restauration fondamentale étant nécessaire, en vue du projet du musée de Bastia (notons également que cette opération a reçu un avis favorable de la délégation permanente de restauration de

la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse en date du 25 novembre 2024), il convient de solliciter la collectivité de Corse.

Cette opération, dont le coût total prévisionnel est de 70 000 € HT, est éligible à une subvention de la Collectivité de Corse conformément à son guide des aides du Patrimoine (4.1.2 travaux de conservation et restauration des collections); celui-ci stipule:

- montant subventionnable maximum H.T. : 50 000 €
- taux d'intervention maximum sur la dépense subventionnable : 50%

La Ville de Bastia a déjà déposé (pour l'année 2026) un dossier de demande de subvention au titre de ladite rubrique "travaux de conservation et de restauration des collections" intitulé "restauration et conservation préventive des collections du musée de Bastia" pour un montant éligible estimé à 8 000 € H.T.

Il est aussi à noter que la restauration du piano forte peut bénéficier d'une aide de la Fondation du patrimoine à hauteur de 30 000 € par le biais d'une convention.

Le plan de financement modifié est donc le suivant:

Dépense estimée		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Restauration d'un piano forte	70 000	CDC (env. 30%)	21 000
		Fondation du Patrimoine (env. 42,86%)	30 000
		Ville (env. 27,14%)	19 000
Total dépenses	70 000	Total recettes	70 000

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'opération et le plan de financement modifié.
- De modifier la délibération de notre collectivité n°2024/DEC/01/21 en date du 19 décembre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette opération.